PAGE 6
« LE JOURNAL DU CENTRE »
6 mars 1980

J du C mars 80

YZEURE

Les travaux de construction de la Maison centrale et de la Maison d'arrêt débuteront fin 1980

Une audition publique en mairie a permis une information approfondie sur le sujet

En apprenant, en 1978, que l'administration pénitentiaire avait décidé d'implanter dans la commune d'Yzeure, mais sur un terrain appartenant à la Ville de Moulins, une maison d'arrêt et une maison centrale, la municipalité et son maire, M. Jean-Paul Desgrondes, tout comme la population n'avaient pas montré un grand enthousiasme, c'est le moins qu'on puisse dire.

Il faut préciser qu'il n'y avait pas de concertation, et que cette implantation venait contrarier le plan d'occupation des sols, la municipalité ayant l'intention d'étendre l'urbanisme de la commune vers le sud. En outre, la population montrait quelque inquiétude en envisageant le voisinage avec un établissement destiné à recevoir des détenus dangereux. L'annonce d'une création d'emplois n'avait pas suffi à rassurer.

Cependant, ainsi que devait le déclarer M. Desgrondes, la municipalité yzeuroise, bien que placée devant le fait accompli, n'entendait pas rester sourde au dialogue. La demande de permis de construire venant d'être déposée en mairie, et une étude d'impact (étude sur les conséquences diverses et les conditions d'implantation) étant achevée, M. le maire avait demandé à M. le préfet de l'Allier et à l'administration pénitentiaire que la plus large information possible soit donnée au projet, afin que toute personne souhaitant obtenir des précisions ou faire connaître son avis, puisse s'exprimer pendant la période d'instruction du permis de construire. La réponse fut favorable, et une audition publique eut lieu lundi soir, en mairie, avec la participation d'une soixantaine de personnes. Cette réunion, qui ne dura pas moins de trois heures, aura permis de dissiper un certain nombre de malentendus, et de fournir une information approfondie aux participants.

COÛT : HUIT MILLIARDS DE CENTIMES

En la circonstance, M. le maire, accueillait M. Massy, magistrat à la Chancellerie, Dumas, directeur régional de l'administration pénitentiaire, Million, directeur de la réglementation à la préfecture, Mollard, directeur départemental de l'Equipement, et ses collaborateurs : MM. Lejeune, et Matussiat, MM. Viver, architecte-ponceur, Legal-Ingénieur des Ponts et Chaussées au ministère de la Justice, Girodet, architecte-réalisateur de l'étude d'impact.

Parmi l'assistance, on remarquait la présence de nombreux adjoints et conseillers municipaux de M. Fauconnier, secrétaire général de la mairie, et son adjoint, M. Grandjean.

Après avoir salué et remercié ses hôtes, M. le maire regretta que la concertation n'ait pas eu lieu auparavant, ce qui ne compenserait vendit à diminuer cela permettrait de désaffecter les établissements actuels, étude qui passage dans le cadre de M. Dumas « Ce ne sont pas les femmes détenues qui sont condamnés par les adultes, mais le contraire ».

Ce fut M. Girodet qui commenta l'étude d'impact dont il est l'auteur. L'assistance put ainsi apprendre que l'agglomération moulinoise a été choisie en raison de sa situation au centre du pays. Le terrain de 17 ha qui se situe entre « Fancy » et « Godet », qui aussi s'adapte parfaitement aux exigences fonctionnelles et aux nécessités de dessertes. Il se trouve à 4,600 km du Palais de Justice. L'environnement existant et projeté convient tout à fait à une bonne insertion dans la cité.

L'opération permettra de désaffecter la « Mal-Coiffée » qui ne

ceux d'hébergement s'ajouteront les services d'accueil et de contrôle, des services communaux (infirmerie, foyer socio-éducatif, etc.), des ateliers pour détenus, des espaces de détente et de sports, des ouvrages de sécurité, murs de 8 et 11 m de haut, miradors, système de détection perfectionné. Les logements de fonction et ceux des familles seront situés hors de l'établissement. La maison centrale, qui recevra des condamnés à des peines allant de quinze à vingt ans, et la maison d'arrêt répondront à des exigences de sécurité rigoureuses, permettant de garantir une sécurité permanente pour la population environnante.

L'activité des ateliers sera non polluante. Il n'y aura pas de quartier de haute sécurité.

Quant à l'incidence économique, signalons que la mine en

les objets de concessions, dans le plus souvent à des industriels, cela est l'apport de la population (à la mise en implantation de l'établissement représente plus de 750 personnes : 240 détenus et environ 520 personnes pour le personnel et leurs familles). Les marchés d'approvisionnement sont passés avec les commerçants locaux.

DES PROPOS RASSURANTS

M. le maire, au cours de cette audition publique, devait particulièrement s'enquérir des possibilités d'aide de l'Etat à la commune, afin que le projet d'établissement pénitentiaire donne une impulsion au programme d'équipement communal. Il s'inquiétait également de la priorité à donner aux demandeurs d'emploi et aux entrepreneurs, sur le plan local.

Pour conclure, ce furent des propos rassurants que tint M.